

Politique

La gauche accuse la droite de bloquer le logement

L'Alternative s'inquiète du gel de projets de déclassement par la droite et le MCG, totalisant environ 4000 logements

Marc Bretton

Alors ça, c'est nouveau! L'Alternative a réuni la presse pour accuser la droite et le MCG de... bloquer la construction d'environ 4000 logements à Genève.

Pour expliquer cette inversion des rôles, la députée Caroline Marti (PS) énumère plusieurs projets de déclassements de zone villas en péril. Certains ont été gelés par la Commission d'aménagement - deux du côté de Meyrin -, d'autres sont suspendus, comme à Lancy, d'autres encore ont été refusés à Vernier. Certains enfin (Seymaz-Sud et Corbilletes) sont retardés de plusieurs années, la droite voulant déclasser les terrains en zone ordinaire, moins contraignante, plutôt qu'en zone de développement.

«Ces retards, poursuit Carole-Anne Kast, secrétaire du Rassemblement pour une politique sociale du logement, sont d'autant plus rageants que le PLR a fait lui-même voter le principe d'un délai légal de quatre mois pour traiter des déclassements. C'est clair: le PLR se moque bien du logement. Il veut juste permettre la continuation de la spéculation.»

Autant d'arguments que reprendront peu après le représentant de Solidarités, Pablo Cruchon, ou le président de l'Asloca, Alberto Velasco. Ce dernier en profite même pour expliquer combien, par contraste, l'Asloca est raisonnable: «Nous avons accepté le projet de la Caserne des Vernets malgré la répercussion sur les locataires de certains frais de construction. Et le Département de l'aménagement étant devenu responsable, nous nous opposons beaucoup moins aux surélévations d'immeubles.» En résumé, «appuyé peu ou prou



Alberto Velasco, président de l'Asloca, défend une approche responsable. DR

par le reste de la droite et le MCG, le PLR est désormais devenu un opposant au plan directeur cantonal, qu'il avait pourtant accepté», déplore le député Vert François Lefort.

«Le PLR est désormais devenu un opposant au plan directeur cantonal, qu'il avait pourtant accepté»

François Lefort Député Vert

Au total, l'Alternative accuse la coalition adverse de bloquer la construction d'environ 4000 logements d'ici quatre à huit ans. Sans eux, assure-t-elle, la pression urbaine sur l'agglomération française voisine va augmenter.

Le Conseil d'État inquiet

Si la gauche se sent libre de monter aux barricades, c'est que le Conseil d'État a pris les devants. Son président, François Longchamp, vient d'adresser aux députés un courrier exposant l'«inquiétude» du gouvernement sur les dépassements des délais légaux relatifs à certains projets de déclassement en zone villas. «Cette dernière représente une part majeure des potentiels d'urbanisation dans le canton pour l'avenir, compte tenu de la nécessité de préserver la zone agricole et des exigences de la Confédération à cet égard», ajoute le magis-



Au PS, Caroline Marti s'alarme de certains projets de déclassement. MAGALI GIRARDIN

trat, qui évalue la somme des projets menacés à 3800 logements.

Le PLR, voilà l'ennemi? Ce parti se sait en tout cas visé. Dans l'après-midi, son secrétariat envoie un communiqué de presse se déclarant stupéfait «de la communication de l'«Alternative» sur le logement à Genève, qui n'est qu'une gesticulation préélectorale.»

Le PLR se défend

Mais le PLR n'est-il pas devenu le parti du blocage? Christophe Aumeunier le récuse. Membre de la Commission d'aménagement, il estime, contrairement aux affirmations des uns et des autres, que rien n'est bloqué. «Nous attendons simplement depuis quatre ans que l'État présente enfin des mesures en faveur des propriétaires en zone villas touchés par des déclassements. Or rien ne vient.»

Le député se dit déçu par le prix payé aux propriétaires en cas de déclassement (1000 francs le mètre carré). Il serait beaucoup trop bas. «Le département devrait maintenant trouver autre chose et faire preuve d'imagination.»

Derrière cette passe d'armes se déroule aussi un autre duel entre la gauche et la droite. Il concerne une initiative de la gauche visant à imposer la construction de 50% de logements d'utilité publique dans les zones de développement. La moitié des logements devraient être construits par des coopératives. Ce texte, qui pourrait passer en votation en 2018, explique en partie les tensions en cours.



Pour Christophe Aumeunier, le PLR n'est pas le parti du blocage. PATRICK GILLIÉRON LOPRENO

En bref

Zone de développement

Dans cette zone, le prix du terrain et le montage financier des opérations sont contrôlés par l'État. Le type de logement est lui aussi défini. Cette zone nécessite la création d'un plan localisé de quartier, qui prévoit notamment des cessions gratuites de terrain aux communes pour la construction des routes. L'État et les communes disposent d'un droit de préemption pour construire des logements d'utilité publique. Ces zones se situent en général dans la couronne de la ville.

Zone ordinaire Là, il n'y a aucun contrôle sur le prix et aucune contrainte quant au type de logement. La Vieille-Ville ou des quartiers comme les Pâquis, les Eaux-Vives ou Plainpalais sont majoritairement en zone ordinaire. **M.BN**

PUBLICITÉ

CETTE ÉCOUT ET JOL JACKP